

Vers une économie faiblement carbonée

Présentation des résultats de l'enquête SBF120 du *Carbon Disclosure Project France*

Pour la 3^{ème} année consécutive, AXA est un partenaire privilégié du *Carbon Disclosure Project France*. Si le groupe AXA n'appartient pas aux secteurs fortement émetteurs de gaz à effet de serre (GES), en tant qu'assureur et investisseur, il a souhaité manifester son engagement dans la lutte contre le changement climatique en coproduisant le rapport SBF 120 du CDP ou encore à travers l'initiative *Caring for Climate*. Il s'agit là de ses principales actions de sensibilisation pour 2008. Le groupe AXA travaille par ailleurs au développement d'une offre de produits adaptée aux enjeux sociaux et environnementaux contemporains. « AXA souhaite à la fois orienter ses clients vers des choix de consommation plus responsables et aider les entreprises à réduire leur risque environnemental », explique Claude Brunet, membre du directoire d'AXA. Le groupe AXA vise ainsi à répondre aux attentes croissantes de ses clients, mais aussi de ses collaborateurs, concernant la lutte contre le changement climatique.



Claude Brunet, Membre du directoire d'AXA.

Le siège d'AXA accueillait, le 1^{er} Octobre 2008, la présentation des résultats de l'enquête SBF120 du *Carbon Disclosure Project France*. Menée auprès des 120 plus grandes entreprises françaises cotées en bourse, l'enquête *Carbon Disclosure Project* juge la réactivité des entreprises dans leur prise en compte des enjeux, risques et opportunités liés au changement climatique. En mettant à la disposition des investisseurs une analyse des entreprises des indices SBF120 et Global 500 en rapport avec le changement climatique, le CDP crée un lien entre « les systèmes financiers et notre écosystème » (*James Cameron, Directeur Général du CDP*). Claude Brunet se félicite alors que « dans ce contexte de marasme financier, nous continuons à nous poser le problème du changement climatique, un problème s'inscrivant à la fois dans l'urgence et dans une perspective de long terme ».

La présentation des résultats du CDP fut l'occasion pour différentes parties-prenantes d'échanger sur « les enjeux du passage à une économie faiblement carbonée ». La réflexion s'articula autour des enjeux financiers et de la question de l'orientation du consommateur vers des choix « énergétiquement » responsables.

Identifier les nouveaux risques et opportunités du changement climatique

Crise financière & crise climatique

Pour les entreprises, la prise en compte des enjeux liés au changement climatique se rattache à une analyse en termes de risques et opportunités : risques à identifier et maîtriser, et opportunités à saisir.

Alors que l'on parle de *risk management* appliqué au changement climatique, il est intéressant d'étudier le parallèle entre la crise financière actuelle et la « crise climatique ». Dans la tourmente des marchés financiers, James Cameron souligne ainsi que les leçons à tirer de cette crise financière s'appliquent tout aussi bien à la gestion du risque climatique. Le champ lexical est proche en effet : nous parlons *risque systémique, identification et analyse des risques cachés, régulation ou pratiques responsables*. Le parallèle s'arrête pourtant dès que l'on considère la portée de telles crises. « *Le risque systémique lié à une crise de confiance du système bancaire se résout bien plus facilement que celui qui pèse sur notre biosphère* », explique en effet James Cameron. Les dégradations de la biosphère auxquelles nous contribuons aujourd'hui seront, elles, irréversibles.



James Cameron, Directeur Général du CDP.

Selon les résultats du CDP France, en 2008, 97% des entreprises identifient au moins un type de risque rattaché au changement climatique. Parallèlement, 95% déclarent identifier au moins une opportunité liée au changement climatique, une progression

significative depuis les 65% de 2006. La perception, en tant que risque ou opportunité, des impacts du changement climatique varie alors en fonction du secteur d'activité et de l'importance des émissions de GES.

Maîtrise des risques et pression réglementaire

Parmi les risques ou opportunités les plus souvent identifiés, figurent au premier rang ceux liés aux évolutions réglementaires. Le contexte français constitue une illustration intéressante. 89% des entreprises françaises interrogées identifient un risque lié au changement climatique, contre 75% pour l'enquête CDP Global 500. Cette prise de conscience d'un risque réglementaire s'inscrit en effet dans le cadre du Grenelle de l'Environnement mais aussi de l'évolution de l'allocation des quotas d'émissions européens et de l'arrivée à échéance du protocole de Kyoto, en 2012. Le contexte actuel nourrit un certain attentisme vis-à-vis des évolutions réglementaires, qui nuit à la visibilité des entreprises et ainsi, à une gestion efficace du risque.

Les risques réglementaires représentent un enjeu considérable pour les entreprises des secteurs fortement émetteurs. « Le groupe TOTAL investit actuellement pour développer les technologies de captage et stockage de CO₂ », explique Manoelle Lepoutre, Directrice R&D Exploration & Production pour le groupe pétrolier et gazier. TOTAL vise ainsi à anticiper les futures évolutions réglementaires mais aussi les difficultés inhérentes à son activité d'extraction et production d'énergie fossile. Cette activité devrait en effet devenir de plus en plus difficile et intense énergétiquement.

Maîtrise des risques et Supply Chain

Si les risques réglementaires, ceux liés à l'accroissement du prix de l'énergie ou les risques physiques sont les premiers à être identifiés, l'importance des risques liés à la Supply Chain doit être soulignée. « Ces risques figurent en effet parmi les risques cachés, des risques que les entreprises ne voient pas, simplement parfois parce qu'elles ne prennent pas la peine de regarder », explique Nigel Topping, responsable du *Supply Chain Project* du CDP. Ces risques, Nigel Topping les surnomme « *les angles morts du changement climatique* ». Ces « angles morts » résident dans l'activité des fournisseurs, la logistique, les services externalisés et impacts des produits utilisés par l'entreprise, les transports des salariés, ... L'ensemble de ces risques et sources d'impacts représente les émissions indirectes d'une entreprise et est couvert par le Domaine 3, ou *Scope 3*, du GHG Protocol. Aujourd'hui, parmi les 76 entreprises ayant répondu à l'enquête 2007 SBF120 du CDP France, 39 % ont fourni des données quantitatives incluant le Domaine 3 du GHG Protocol.

Afin de favoriser une meilleure prise en compte de ces impacts et « risques cachés », le *Supply Chain Project* du CDP accompagne différentes entreprises dans leur démarche environnementale et élargit le périmètre d'étude des risques et impacts. Le CDP cherche à identifier les leviers de réductions des émissions de GES tout au long de la chaîne de valeur, au delà du cœur d'activité de l'entreprise. Le CDP participe alors à la coordination d'un réseau de plus de 5000 fournisseurs, intervenant à différents échelons de la chaîne de valeur des entreprises. L'organisation aide ainsi les entreprises à réduire les gaspillages de ressources intervenant le long de la *Supply Chain*, à identifier les risques et opportunités ainsi que des pistes d'innovations, ou encore à sensibiliser les fournisseurs sur les risques liés au changement climatique (risques physiques, risque de réputation, ...) et à les accompagner dans leurs démarches de progrès.



Nigel Topping, responsable du *Supply Chain Project* du CDP

Identifier les nouvelles opportunités

Si l'ampleur et le caractère dramatique du réchauffement climatique imposent, en premier lieu, de parler de risques, l'enquête CDP vise aussi à « aider investisseurs et entreprises à mettre en évidence les opportunités liées au changement climatique » (*James Cameron*). Les entreprises doivent savoir identifier et profiter de ces nouvelles potentialités. L'activité de *Climate Change Capital*, entreprise dont James Cameron est vice-président, constitue un exemple parmi d'autres de succès entrepreneuriaux d'une nouvelle économie verte ! Ce cabinet propose des services de conseil et de gestion en investissements liés aux opportunités issues de la transition vers économie faiblement carbonée.

Les opportunités identifiées par les entreprises interrogées sont ainsi les opportunités commerciales, liées aux réglementations sur le changement climatique et les émissions de GES, les opportunités de développement d'une économie « verte » ou enfin, dans une démarche de transparence très pragmatique, les impacts positifs des conséquences physiques du changement climatique.

Engager la transition vers une économie faiblement carbonée

Vers une « financiarisation » du changement climatique



En créant un trait d'union entre marchés financiers et émissions de GES, le CDP vise à contribuer à une « financiarisation » du carbone. Parce que les émissions de GES constituent un des critères environnementaux des plus financiarisés, elles sont davantage susceptibles d'être incluses dans les choix et calculs d'investissements. A titre d'illustration symbolique, les réponses du CDP sont désormais disponibles non seulement sur le site internet du CDP mais aussi sur le réseau Bloomberg. Les terminaux Bloomberg donnent ainsi accès aux données du CDP mais aussi à différentes informations sur l'évolution

du marché du carbone, ce qui représente un nouveau pas vers l'intégration du critère « CO₂ » dans les choix d'investissements.

En étendant la problématique financière à l'ensemble des enjeux de développement durable, nous parlons alors d'Investissement Socialement Responsable. S'il demeure aujourd'hui marginal, l'ISR contribue à la meilleure prise en compte des critères environnementaux dans les décisions d'investissements. L'intégration des enjeux environnementaux constitue alors un levier pour la création de produits financiers innovants. Il peut alors s'agir d'orienter les choix des acteurs économiques. Xavier Desmadryl, responsable de la recherche ISR à HSBC Global Asset Management, imagine, par exemple, un moyen d'orienter les entreprises du secteur forestier vers une gestion durable, en émettant des obligations adossées à des actifs forestiers certifiés « durables ».

Parallèlement, la réduction des émissions de CO₂ pose des enjeux de financement majeurs. A titre d'exemple, si les technologies de séquestration de carbone sont riches de potentialités, leur développement exige d'importants travaux de recherche et une capacité de financement conséquente. Aussi pouvons-nous rappeler les conclusions du Rapport de Sir Nicholas Stern : « *Si l'on ne réagit pas, les coûts et les risques globaux du changement climatique seront équivalents à une perte d'au moins 5 % du PIB mondial chaque année, aujourd'hui et pour toujours. Par contre, les coûts de l'action, à savoir réduire les émissions de gaz à effet de serre pour éviter les pires conséquences du changement climatique, peuvent se limiter à environ 1 % du PIB mondial chaque année.* »¹

Evoquant ces besoins considérables de financement, James Cameron souligna l'importance de la nouvelle répartition des capacités de financement et pouvoirs d'influence qui s'y rattachent. Les fonds souverains au Moyen-Orient, en Asie, ou les fonds gouvernementaux en Norvège ou en Australie peuvent constituer des sources vitales de financement de la lutte contre le réchauffement climatique.

En outre, investir de manière responsable ne correspond pas à « sacrifier du rendement ». Dans le secteur de l'énergie par exemple, « les *Pure Players* dans le domaine des Energies renouvelables ne sous performant pas par rapport aux valeurs classiques des grands du marché, tel EDF », explique Xavier Desmadryl.

Xavier Desmadryl se fait cependant provoquant en affirmant que l'ISR est destiné à conserver un rôle négligeable. Cela ne signifie pas pour autant que les critères « ESG » (*Environnement, Social et Gouvernance*) ne seront jamais intégrés aux décisions d'investissements. Au contraire, au lieu

¹ Stern Review Report on the Economics of Climate Change, Sir Nicholas Stern, 2006

d'être rattachés au marché de niche de l'ISR, les critères « ESG » devraient figurer parmi les éléments clés d'une analyse des risques de la gestion traditionnelle ou mainstream.

Xavier Desmadryl a par ailleurs souligné que le CDP était utilisé par HSBC pour l'intégration de critères « ESG » dans ses décisions d'investissement. Le niveau des émissions de CO₂ des entreprises représentent alors un critère important pour l'évaluation du profil environnemental d'une entreprise.

Orienter le consommateur vers l'efficacité énergétique

Repenser la fiscalité et développer un « signal-prix »

L'enjeu du financement du passage à une économie faiblement carbonée pose la question des incitations à développer. Si les démarches d'information des acteurs et le soutien aux approches volontaristes sont louables, face à l'urgence des enjeux, il est désormais nécessaire de contraindre. Pour Claire Tutenuit, Déléguée Générale d'EpE, « les acteurs économiques ont besoin d'un signal prix. Si ces mesures sont impopulaires, elles sont nécessaires ». La Taxe sur les ordures ménagères constitue un exemple probant de dispositifs contraignants, mis en place de façon efficace. En repensant la fiscalité, nous pouvons orienter entreprises et consommateurs vers des choix éco-responsables mais aussi dégager des ressources nécessaires au financement de projets parallèles (R & D, décarbonation dans les pays en voie de développement, etc). Cette réflexion s'inscrit aussi dans les objectifs du Meeddat. Michèle Rousseau, Directrice des études économiques et de l'évaluation environnementale au MEEDDAT, précise cependant qu'il s'agit de concevoir des « signaux prix » sans pour autant accroître le taux global de prélèvements. Un exemple emblématique est celui des incitations à la rénovation des bâtiments par un prêt à taux 0%, les intérêts étant pris en charge par l'Etat.

Pour Mathieu Welhoff de l'ADEME, si les consommateurs doivent être sensibilisés et mieux informés, le critère prix, avec le système de « bonus-malus » notamment, est un levier nécessaire d'orientation du choix des consommateurs.

En tant qu'assureur, AXA France dispose notamment d'un levier d'action « prix » susceptible d'orienter le consommateur. Outre le développement d'actions de prévention (AXA soutient par exemple, en partenariat avec l'ADEME, le programme « 1,2,3 Environnement » qui promeut le management environnemental dans les PME), AXA France a développé une tarification incitative afin de favoriser les pratiques éco-responsables. Jacques de Peretti, Directeur General AXA Entreprise - AXA France, prend ainsi pour illustration les assurances bâtiments ou véhicules. Celles-ci distinguent notamment bâtiments HQE® des constructions standards ou véhicules hybrides des véhicules classiques.

L'importance de ce « signal-prix » est rappelée par Jean-Yves Caneill, Project Manager au sein de la Direction du Développement Durable à EDF. En tant que producteur d'énergie, alors que de nombreuses installations électriques devront bientôt être renouvelées, EDF peut jouer un rôle clé. « Les choix pour des installations fabriquées aujourd'hui compteront en effet pour les 40 prochaines années », souligne Jean-Yves Caneill. Il s'agit alors de faire les bon choix technologiques afin de décarboner la production électrique. Collectivement, s'il y a un signal clair sur la réduction des émissions, s'il existe un signal prix (marché du carbone), le changement climatique s'intégrera aux arbitrages préalables au choix des technologies. Les calculs d'investissements doivent alors pouvoir s'appuyer sur les coûts marginaux de long terme et non pas seulement sur les coûts marginaux de court terme. Ce signal prix doit savoir donner le « bon » signal, évoluer en fonction des technologies et s'accompagner d'une collaboration avec les acteurs publics.

Construire et penser la ville autrement : des leviers essentiels de réduction des émissions de GES

L'analyse de l'impact carbone lié aux habitudes des citoyens et consommateurs oriente la réflexion vers des secteurs clés dans la lutte contre le changement climatique.

Blaise Desbordes, Directeur Projets Développement Durable à la Caisse des Dépôts, rappelle l'importance des enjeux liés au bâtiment et à l'urbanisme durable. Le secteur de la construction est en effet désigné comme le secteur des « 40% » : 40% de la consommation énergétique, 40% des ressources utilisées et 40% des déchets produits. Toute stratégie carbone doit intégrer une réflexion sur le bâtiment et l'urbanisme, tant ils constituent des leviers majeurs pour atteindre le « Facteur 4 », soit la division par 4 des émissions de GES, par rapport à leur niveau de 1990.

Au vu des objectifs ambitieux fixés par le Grenelle de l'environnement², il semble aujourd'hui invraisemblable de voir érigés des bâtiments consommant 400, 500 ou 600 kWh/m²/an. Parallèlement, doit s'engager le gigantesque chantier de la rénovation du parc existant. Avec 31 millions de logements consommant 250 à 300 kWh/M²/an en moyenne, le travail à accomplir est considérable et les bâtiments, observés à l'étranger, consommant de 0 à 50kWh/m²/an sont encore très rares sur le territoire français.

Les usagers doivent en outre être sensibilisés et éduqués aux bonnes pratiques environnementales afin d'optimiser les performances énergétiques des bâtiments. Le comportement des occupants lors de la phase d'exploitation déterminera significativement la performance effective du bâtiment.

Enfin, les défis posés par le changement climatique exigent de repenser la ville, son implantation, son fonctionnement et les déplacements qui s'y opèrent. Le management des projets urbains doit prendre en compte un cercle plus large d'acteurs et développer une approche de concertation afin d'intégrer les problématiques nouvelles du développement durable et de mieux répondre aux attentes de chaque partie prenante.

La question de l'urbanisme durable mène alors à celle de la mobilité et de l'impact environnemental des transports. Jean-Louis Jourdan, Directeur Développement Durable à la SNCF nous rappelle que le secteur des transports est responsable de 27% des émissions de CO₂ françaises. En tant qu'acteur de la mobilité, la SNCF a un rôle à jouer dans le développement d'une offre de transports plus écologiques. L'enjeu est de développer une offre suffisamment attractive et adaptée pour réduire la part de l'automobile dans les transports, au profit du train. « Choisir le train plutôt que sa voiture, c'est économiser 150g de CO₂ au kilomètre », souligne ainsi Jean-Louis Jourdan. La SNCF vise alors à favoriser l'intermodalité en offrant une place nouvelle aux nouveaux modes de transports. L'intermodalité route/rail a notamment besoin d'être facilitée. La SNCF souhaite par ailleurs tester, en 2009, une nouvelle offre « *Green TGV* ».



Mieux informer le consommateur pour un acte d'achat responsable



Afin d'orienter le consommateur vers des choix écologiquement responsables, il est nécessaire de l'informer, d'étendre sa connaissance des enjeux et de favoriser la transparence de l'information délivrée par les entreprises. L'étiquetage, un des projets phares du Grenelle de l'environnement, permet alors de répondre à ce besoin de transparence et d'information, et de guider le consommateur dans son acte d'achat. Si l'ADEME travaille actuellement, en partenariat avec l'AFNOR, à la définition d'une norme unique, des initiatives innovantes viennent nourrir la réflexion sur l'étiquetage.

Marie-Christine Korniloff, Directeur adjoint Développement Durable à la CNCE, présenta ainsi l'étiquetage des produits financiers de la CNCE. En intégrant le développement durable à ses activités, la CNCE se fixe pour objectifs d'adapter son offre produit et d'informer le consommateur sur les enjeux Développement Durable qui s'y rattachent. Avec l'étiquetage de ses produits financiers, la CNCE a développé un projet unique tant l'étiquetage est habituellement réservé aux produits matérialisés. Le projet est notamment né du

² Les objectifs du projet de loi issu du Grenelle de l'Environnement dans le domaine du bâtiment sont :

- Bâtiments neufs : les objectifs de réduction portent sur la consommation énergétique. Pour fin 2010, tous les bâtiments publics et tertiaires devront avoir une consommation d'énergie primaire inférieure à 50 kWh par m² et par an. Pour fin 2012, cette contrainte sera étendue à l'ensemble des permis de construire déposés. Enfin, toutes les constructions devront être à « énergie positive » (production d'énergie supérieure à la consommation) à horizon 2020.
- Bâtiments existants : la consommation énergétique du bâti existant devra être réduite de 38 % d'ici 2020, ce qui impliquera la réhabilitation de l'équivalent de 120 millions de m².

constat du manque de développement de l'ISR dans la banque de détail. « Les fonds ISR sont trop difficiles à vendre à nos clients. », explique Marie-Christine Korniloff. L'étiquetage vise ainsi à améliorer la lisibilité des produits sur les enjeux de développement durable, et d'empreinte carbone en particulier. La notation s'organise en 3 critères : « sécurité », « responsabilité » et « climat ». La singularité du projet réside par ailleurs dans le développement en *accès libre* de la méthodologie d'étiquetage. D'autres acteurs du secteur bancaire peuvent ainsi librement utiliser et développer cette méthodologie : les efforts déployés par la CNCE peuvent servir l'ensemble du secteur bancaire.

Illustrant aussi la multiplication des démarches d'étiquetage écologique, Jean-Louis Jourdan, Directeur Développement Durable à la SNCF a, quant à lui, évoqué le projet d'étiquetage CO₂ des trajets SNCF, les consommations devant alors figurer sur les titres de transport.

Nous retiendrons enfin la remarque d'une représentante de l'OCDE : « Si l'étiquetage permet d'informer le consommateur de l'impact environnemental des produits qu'il achète, il est essentiel de développer une approche comparative. Confronté à un arbitrage d'achat, le consommateur doit connaître les économies qu'il fera en termes d'impact environnemental ». En développant les outils pédagogiques du type « éco-comparateur », le consommateur pourra aisément intégrer le critère « développement durable », en sus du critère financier, lors de la détermination de son acte d'achat. Il est essentiel que le consommateur développe des notions comparatives de l'impact environnemental des produits qu'il achète.

Perspectives

Par son enquête, le CDP constate qu'un nombre croissant d'entreprises prend conscience des risques et opportunités liés au changement climatique. Cette année, l'enquête du CDP a vu son



Paul Dickinson,
Directeur Général du CDP

périmètre s'élargir, passant de 18 à 24 pays avec notamment l'inclusion de la Chine, aujourd'hui 1^{er} émetteur de CO₂. La prise en compte des enjeux du réchauffement climatique par les entreprises s'élargit donc géographiquement, notamment à des pays émergents. Parallèlement, la prise en considération du réchauffement climatique doit s'étendre à l'ensemble de la chaîne de valeur. Nombreux sont les risques et opportunités liés au changement climatique qui résident dans la chaîne de valeur, soit à la périphérie du cœur d'activité même de l'entreprise. « La prise en compte des enjeux du changement climatique doit désormais couvrir le *Scope 3*, tel que défini par le GHG Protocol et s'appuyer sur l'ensemble du cycle de vie des produits », souligne Paul Dickinson, Directeur Général du CDP. Les entreprises pourront ainsi véritablement identifier les différents risques et opportunités, parfois cachés, liés au changement climatique.

Face à l'urgence et à la mesure des enjeux environnementaux et sociétaux contemporains, entreprises et investisseurs doivent alors devenir de véritables acteurs du développement durable. Le rôle des Etats est bien sûr essentiel pour atteindre les objectifs de réduction des émissions de GES. Si la volonté politique se renforce et est soutenue par une prise de conscience citoyenne, si un cadre réglementaire lié à l'environnement se développe, les enjeux climatiques exigent une accélération du mouvement. Malgré un encadrement législatif plus restrictif, les émissions mondiales de gaz à effet de serre ont cru de 24% entre 1990 et 2004³. Ainsi, un nouveau cadre législatif ou une nouvelle façon d'orienter l'investissement reste encore à développer. Cette mise en place de modalités de financement incitatives ou d'un « signal prix » dépendra largement de la volonté politique. Les gouvernements donneront alors aux acteurs économiques des moyens à la

³ Rapport d'évaluation du GIEC, *Climate Change 2007*, 2007.

hauteur des objectifs fixés, tels ceux du Grenelle de l'Environnement en France ou ceux des « 3 fois 20 »⁴ de l'Union Européenne.

Cependant, comme le souligne Marie-Christine Korniloff, « les entreprises doivent aujourd'hui dépasser le cadre des institutions étatiques ». De plus en plus d'entreprises prennent ainsi la mesure de leur responsabilité environnementale et sociétale et développent des initiatives encourageantes. Les entreprises peuvent alors s'appuyer sur les attentes croissantes des consommateurs. Paul Dickinson rappelle en effet que « les consommateurs ont le pouvoir d'orienter l'économie selon leurs souhaits. Or, leurs désirs peuvent changer très rapidement et nous pouvons supposer qu'ils ne financeront pas indéfiniment une économie devenue aussi destructrice, pour eux, leurs enfants et l'environnement ».

En tant qu'acteurs économiques, il revient alors aux entreprises de construire leur propre voie et de ne pas s'inscrire dans un attentisme vis-à-vis des évolutions réglementaires. Ainsi pourront-elles répondre aux enjeux globaux contemporains, maîtriser les risques qui s'y rattachent et construire un développement soutenable, fort de nouvelles opportunités.

⁴ En mars 2007, les dirigeants de l'Union Européenne ont approuvé les propositions de la Commission visant à diminuer d'au moins 20 % les émissions de gaz à effet de serre à l'horizon 2020 (30 % si les autres pays industrialisés s'engagent sur un objectif similaire et si les principaux pays émergents apportent une contribution adaptée), améliorer de 20 % l'efficacité énergétique et atteindre une proportion de 20 % d'énergies renouvelables à l'horizon 2020.